

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX ARRETES MUNICIPAUX

※



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DU  
STATIONNEMENT AU NIVEAU DU 47 RUE DU COLONEL GLINEUR  
A QUAROUBLE  
(REPARATION D'APPAREILLAGE RESEAU)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris pour le compte de SUEZ EAU FRANCE au niveau du 47 rue du Colonel Glineur à Quarouble à partir du 3 octobre 2024 et jusqu'au 18 octobre 2024.

**ARRETONS:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Stationnement des véhicules sera interdit à l'emprise des travaux au niveau du 47 rue du Colonel Glineur à Quarouble à partir du 3 octobre 2024 et jusqu'au 18 octobre 2024 entre 7h et 17h. Cette restriction de stationnement sera matérialisée par des panneaux interdiction de stationner.

**Article 2 :** La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3 :** Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société SUEZ EAU France, 258 avenue Roland Moreno 59410 ANZIN

**Article 4 :** Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur de SUEZ EAU France
- Monsieur le Directeur du SIAVED

Quarouble, le 26 septembre 2024

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY

